



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Suivi du Sommet mondial pour le développement social

et de la vingt-quatrième session extraordinaire

de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion

de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination

de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi

et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par Caritas Internationalis, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil et économique et social.



Déclaration

Pour contribuer au débat sur le cadre de développement de l'après-2015, nous, organisations d'inspiration catholique, réaffirmons que la meilleure voie pour sortir de la pauvreté et de la crise économique mondiale passe par la promotion d'un travail décent et l'engagement en faveur d'une protection sociale digne de ce nom. C'est pourquoi nous redisons avec conviction, comme l'a déclaré le pape Jean-Paul II, que « le travail humain est une solution, sans doute la solution décisive aux problèmes sociaux, si nous essayons de considérer ces problèmes vraiment du point de vue de l'intérêt humain ».

Nous comprenons les défis que doivent relever les individus à l'heure de la mondialisation, qui se battent pour s'adapter à la situation avec des ressources limitées, pour créer et multiplier les débouchés offrant des moyens d'existence durables, et pour bâtir la paix.

Nous pensons qu'il incombe aux gouvernements, aux organisations patronales et ouvrières, au secteur privé et à la société civile d'éradiquer la pauvreté et qu'une action concertée s'impose. Cette action doit être fondée sur la dignité humaine, les droits de l'homme, la responsabilité et la solidarité.

Forts de notre longue et vaste expérience dans le secteur privé, ainsi qu'en matière d'élaboration concrète de programmes et de politiques dans le monde entier, au niveau local comme au niveau mondial, souvent en partenariat direct avec les États, les organisations internationales et d'autres organisations de la société civile, nous proposons le présent document en guise de contribution à la réflexion et la discussion mondiales sur le programme de développement pour l'après-2015.

Nous appelons la communauté internationale et la soutenons pour qu'elle réitère la promesse de toute la famille humaine de mettre fin à la misère par la promotion d'un travail décent, d'emplois honorables et d'une protection sociale pour tous les travailleurs de tous les secteurs de l'économie, y compris l'économie parallèle. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des jeunes et des migrants qui, bien que représentant une grande partie de la solution à la crise économique, se heurtent à des difficultés plus importantes et redoutables.

Nous appuyons les efforts déployés par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour faire figurer le travail décent parmi les priorités du cadre de développement pour l'après-2015, illustrant et incarnant ainsi les principes énoncés dans la Déclaration relative aux buts et objectifs de l'Organisation internationale du travail, adoptée en 1944, qui proclame que le travail n'est pas une marchandise. Il est à noter que ce principe avait déjà été exposé clairement en 1931 par le pape Pie XI qui avait affirmé que « la dignité humaine doit être reconnue » et que le travail « ne peut pas être acheté et vendu comme une marchandise ».

Promouvoir le travail comme moyen d'éradiquer la pauvreté est un enjeu qui ne peut souffrir de compromis. La création d'emplois ne doit pas se faire au détriment de la qualité des emplois; le travail doit être décent. Pour que le travail soit décent, il faut, selon le pape Benoît XVI, que ce travail soit « l'expression de la dignité profonde de chaque homme et femme en fonction de la société où ils évoluent ».

Il est du devoir et de la responsabilité de tous les acteurs du monde du travail de coopérer de façon à atteindre cet objectif dans un véritable esprit de justice et d'équité. Lorsque tous les acteurs concernés s'engagent, cet élan est source d'espoir.

Cependant, dans le contexte actuel de la mondialisation, le travail est de plus en plus souvent non officiel, précaire et dépourvu de protection sociale. Ni les objectifs en matière d'emploi ni les marges bénéficiaires – pour les employeurs, les entreprises et l'économie – ne doivent être préjudiciables aux conditions de travail. Les êtres humains ne sont pas des marchandises.

Nous invitons tous les décideurs et les entreprises, privées et publiques, à prendre en considération la dignité des travailleurs, leur talent, leur travail et leur famille, pour leur permettre de mieux s'épanouir au travail.

Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour que soient étendues à tous les travailleurs, y compris ceux qui travaillent dans le secteur informel, les quatre composantes de base du programme de l'OIT en faveur d'un travail décent – emploi, protection sociale, droits sur le lieu de travail et dialogue social.

Élargissement de la protection sociale

Tous les individus et les organisations doivent assumer leurs responsabilités et faire le nécessaire pour préserver et améliorer le bien commun. L'élargissement de la protection sociale est un moyen essentiel d'établir la solidarité dans l'ensemble de la société. Il est indispensable de mettre en place des systèmes de protection sociale pour vaincre la pauvreté car ils protègent les travailleurs et leur famille des dangers de la vie, comme le chômage et la maladie.

Il faut renforcer les régimes de protection sociale insuffisants. La protection sociale minimale est définie par l'OIT et comporte un ensemble de garanties élémentaires en matière de sécurité sociale destinées à assurer une protection visant à éviter ou atténuer l'indigence, la vulnérabilité et l'exclusion sociale (recommandation n° 202 relative à l'instauration d'un socle de protection sociale par pays). Ces outils permettent avec efficacité d'étendre la couverture sociale à tous les travailleurs, à leur famille et leur communauté. Nous demandons qu'on prête une attention particulière au travail décent et à la protection sociale des jeunes et des travailleurs migrants.

Problème de la jeunesse et de l'emploi

Dans le monde d'aujourd'hui, les jeunes, notamment ceux qui vivent dans les zones rurales et travaillent dans le secteur non structuré, doivent affronter maintes difficultés dans le monde du travail. La jeune génération possède de multiples compétences professionnelles. Un grand nombre de jeunes travaillent sans contrat, ou bien avec des contrats à temps partiel et des salaires médiocres. Comme l'a déclaré le pape Jean-Paul II, « il est particulièrement triste de voir le chômage toucher surtout les jeunes, qui, après avoir acquis une bonne formation culturelle, technique et professionnelle, ne parviennent pas à trouver de travail, et malheureusement, voient leur désir sincère de travailler et leur empressement à participer personnellement au développement économique et social de la communauté frustrés ». Par ailleurs, de nombreux jeunes paient des droits d'inscription très élevés pour bénéficier d'un enseignement universitaire ou d'une

formation professionnelle, s'endettent alors qu'ils sont jeunes, et pourtant trouvent difficilement un emploi.

Nombre de jeunes de la nouvelle génération perdent tout espoir pour l'avenir et risquent d'abandonner les valeurs fondamentales. Comme l'a fait remarquer le pape Benoît XVI, « de nombreux jeunes de nos jours se demandent sérieusement si la vie vaut la peine d'être vécue et ont beaucoup de mal à trouver leur voie ».

Nous exhortons tous les gouvernements, les organisations patronales et ouvrières et les organisations de la société civile à travailler en liaison avec les mouvements de jeunes et les représentants de la jeunesse pour faire en sorte que les nouvelles générations aient un avenir sûr et constructif. Il conviendrait de garantir aux jeunes un accès à l'emploi et à des conditions de travail et une protection sociale satisfaisantes, notamment lorsqu'ils quittent l'école et arrivent sur le marché du travail. Il serait bon d'examiner sérieusement et de réformer les systèmes éducatifs afin d'assurer une transition sans heurt de l'école au travail. C'est aux dirigeants d'entreprise que revient la lourde responsabilité d'avoir des rapports avec la jeune génération et de l'accompagner dans cette transition.

Problème des travailleurs migrants et de leur famille

En plus d'être un droit, la migration est une stratégie humaine naturelle dans la lutte contre la pauvreté. Selon l'OIT, 90 % des migrants internationaux actuels, dont beaucoup sont jeunes, sont des travailleurs ou des parents de migrants qui se sont déplacés principalement pour des raisons économiques, c'est-à-dire pour trouver du travail. Le travail et les salaires des migrants apportent une contribution appréciable au développement concret et à la réduction de la pauvreté, tant dans les pays où travaillent les migrants que dans leur pays d'origine. La migration, fer de lance du développement social, pose un problème délicat, qui n'a pas encore été pris en main comme il le faudrait.

Toutefois, des millions de migrants, qui se déplacent dans leur région ou d'un continent à l'autre, parmi lesquels un nombre important d'ouvriers agricoles et d'employés de maison, en situation régulière ou non, sont soumis à des conditions de travail réellement insatisfaisantes.

Nous engageons les gouvernements, les organisations patronales et ouvrières ainsi que la société civile à travailler ensemble afin que tous les travailleurs migrants et leur famille jouissent des mêmes droits et aient les mêmes responsabilités que n'importe quel autre travailleur dans le pays où ils vivent. Il faut s'attacher tout particulièrement aux principes fondamentaux et aux droits au travail, ainsi qu'à la fourniture d'une protection sociale convenable, juste et transférable, à un niveau conforme aux droits humains universels et aux normes internationales du travail, faute de quoi le marché du travail, la santé publique, la cohésion sociale et l'ordre public seront fragilisés. La protection sociale des migrants signifie une meilleure protection pour une vie sociale paisible.